

Madame, Monsieur,

Votre candidature a été acceptée par l'équipe pédagogique et vous vous inscrivez en formation Continue à l'UFR Simone Veil Santé.

Votre inscription se fera en 4 étapes :

1 – LE DOSSIER D'INSCRIPTION : à nous retourner par mail, scanné (pas de photos même avec une application dédiée) et en PDF, avec les pièces complémentaires demandées, à savoir :

- L'autorisation pédagogique d'inscription
- Une photo d'identité
- La copie de votre pièce d'identité ou de votre carte de séjour en cours de validité
- Une attestation d'assurance maladie en cours de validité (ou de couverture maladie universelle si vous êtes étranger)
- Une attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Un justificatif 2021-2022 attestant de votre statut si vous bénéficiez d'un tarif dérogatoire (carte étudiant, certificat de scolarité, convention F.F.I., etc)
- La copie de votre dernier diplôme ou du diplôme permettant votre inscription à la formation visée et sa traduction officielle le cas échéant.
- Un document comportant votre numéro INE (relevé de notes du bac, ancienne carte étudiante...)

2 – LE CONTRAT (si vous financez vous-même la formation) : après vérification de votre dossier par nos services, nous vous enverrons votre contrat et le RIB de l'Université. Après avoir procédé au règlement de la formation, vous devrez nous renvoyer votre contrat signé et la preuve de votre virement

2 BIS – LA CONVENTION (si votre employeur finance votre formation) : après vérification de votre dossier par nos services, nous enverrons à votre employeur votre convention qu'il devra nous renvoyer après signature.

3 – L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE : après réception de votre contrat ou de votre convention, nous vous enverrons par mail les identifiants et le lien vous permettant de vous inscrire en ligne et de régler les frais administratifs. Attention : le paiement de ces frais est obligatoire pour valider votre inscription.

4 – LE COMPTE SESAME : une fois votre inscription terminée, vous devez créer votre compte Sésame pour avoir accès aux ressources numériques de l'Université (Bibliothèque Universitaire, certificat de scolarité, quittance...)

Tout au long de ces étapes, vous serez en contact avec une assistante de formation continue dédiée qui pourra répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. (Votre contact en page suivante.) En revanche, pour tout ce qui concerne le déroulé des cours, nous vous remercions de vous adresser à l'équipe pédagogique de votre formation directement, qui sera plus à même de vous répondre.

Nous restons à votre disposition et vous souhaitons la bienvenue au sein de l'U.V.S.Q.

L'équipe de la Formation Continue de l'UFR Simone Veil Santé.

FORMATION CHOISIE (A COCHER) :

LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES :

- D.U. Adaptation de lentilles de contact ³
- D.U. Développement cognitif ¹
- D.U. Diagnostic des douleurs de l'appareil neuro-musculo-squelettique ³
- D.U. Facteurs humains et gestion des risques en santé ²
- D.U. Gestion des Urgences en milieu du Travail ¹
- D.U. Gynécologie préventive et contraceptive ²
- D.U. Hypnoanalgésie ¹
- D.U. Infertilité et procréation médicalement assistée ¹
- D.U. Obstétrique et Périnatalité en Médecine d'Urgence ²
- D.U. Pathologie Mammaire ¹
- D.U. Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance ¹
- D.U. Problèmes éthiques soulevés par la prise en charge des patients âgés ⁴
- D.U. Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance ¹
- D.U. Techniques Ostéo-Archéologiques et médico-légales ²
- D.U. Thanatologie Médico-légale ⁴

LES DIPLOMES INTER-UNIVERSITAIRES :

- D.I.U. Actes de dermatologie esthétique : règles de l'art et vigilance ¹
- D.I.U. Appareillage et déformations du rachis de l'enfant et de l'adulte ³
- D.I.U. Arthroscopie ¹
- D.I.U. Autisme et troubles du neurodéveloppement ¹
- D.I.U. Cancérologie Digestive ²
- D.I.U. Chirurgie de l'épaule et du coude³
- D.I.U. Chirurgie du Pied et de la Cheville⁴
- D.I.U. Chirurgie reconstructrice pré et péri implantaire orale³
- D.I.U. Civilo-militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare ¹ :
 - Modules 1 & 2 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine de Plongée »
 - Modules 3 & 4 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine Hyperbare »
 - Module 4 : Certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »
 - Modules 1 à 4 : Diplôme Inter-Universitaire Civilo-Militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare
- D.I.U. Dermatologie Chirurgicale²
- D.I.U. Européen et nutrition clinique et métabolisme²
- D.I.U. Infections Ostéo-Articulaires (I.O.A.)³
- D.I.U. Laryngo-phoniatrie ²
- D.I.U. Médecine de rééducation – 1ère et 2ème années ¹
- D.I.U. Neuroréanimation ¹
- D.I.U. Pathologie autopsique et médico-légale ¹
- D.I.U. Pathologies du Football²
- D.I.U. Pathologie du Rugby – 1ère année²
- D.I.U. Pathologie du Rugby – 2ème année²
- D.I.U. Pathologie Moléculaire - 1ère année⁴
- D.I.U. Pathologie Moléculaire - 2ème année⁴
- D.I.U. Pédiatrie de maternité⁴
- D.I.U. Pelvipérinéologie de la femme²
- D.I.U. Stratégies Thérapeutiques en Pathologie Infectieuse (S.T.P.P.I.)²
- D.I.U. Techniques Ultrasoniques en anesthésie et réanimation - Module cœur (T.U.S.A.R.)²
- D.I.U. Traumatismes Crâniens (Evaluation des Traumatismes Crâniens)³
- D.I.U. Traumatismes craniocérébraux, aspects médicaux et sociaux ¹

AUTRES DIPLOMES :

- Capacité Evaluation et traitement de la douleur¹
- D.F.G.S.M. ⁴
- Master 1 I.P.A ⁴
- Master 2 C.E.D.S ⁴
- Master 2 I.P.A ³
- Master 2 M.I.S.P ³

Votre contact :

1 - Angélique DETAILLE – angelique.detaille@uvsq.fr – 01.70.42.92.93

2 - Mathilde PICARD – mathilde.picard@uvsq.fr – 01.70.42.94.94

3 - Delphine SAULEAU – delphine.sauleau@uvsq.fr – 01.70.42.94.82

4 - Sophie WIESNIEWSKI – sophie.wiesniewski@uvsq.fr – 01.70.42.92.73

DOSSIER D'INSCRIPTION EN D.U., D.I.U. ET CAPACITE SANTE – 2021-2022

Tous les champs sont à renseigner obligatoirement.

Le dossier et les pièces justificatives sont à renvoyer scannés (pas de photos avec téléphone) en format PDF obligatoirement, directement à votre assistante de formation continue (contact ci-dessus). Si le format ne correspond pas ou si le contenu est illisible, il vous sera retourné.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : .. / .. / .. à

Nationalité :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

BACCALAUREAT & ETUDES SECONDAIRES

Avez-vous déjà été étudiant(e) ou stagiaire à l'UVSQ ?

Oui :

Numéro étudiant.....(8 chiffres)

Non :

Série du baccalauréat : Année d'obtention :

Lycée : Ville :

Numéro INE (pour les étudiants ayant obtenu leur bac en France après 1995 – 10 chiffres + 1 lettre) :

.....

Diplôme permettant l'inscription à la formation et année d'obtention :

.....

SITUATION ACTUELLE

Vous êtes :

Etudiant ou Interne Demandeur d'emploi Salarié du public Salarié du privé

Profession libérale de santé Particulier sans activité professionnelle et non-inscrit à Pôle Emploi

Autre :

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Vous êtes :

Ouvrier Employé Profession intermédiaire (dont technicien) Cadre

Profession libérale et assimilée Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise

Autre : personne sans activité professionnelle

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOUS-MÊME

Vous financez vous-même la formation.

- En une seule fois, à la signature du contrat
- En plusieurs fois : 30 % à la signature du contrat puis les 70% restant en 3 échéances mensuelles

Nota bene :

- Les stagiaires bénéficiant d'un tarif spécifique doivent joindre impérativement un justificatif à leur dossier d'inscription
- Les stagiaires qui ne bénéficient d'aucune prise en charge du coût de formation par un tiers financeur s'acquittent du tarif « Formation continue non financée » et ne pourront en aucun cas, demander a posteriori à l'UVSQ de produire des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence, etc...)

Vous demanderez la subrogation du paiement par un organisme financeur.

Nom de l'organisme financeur :
Adresse :
Contact :
Mail : Téléphone :
TVA Intercommunautaire : SIRET :
Montant pris en charge par le financeur :
Montant restant à la charge du stagiaire :

Nota bene :

- Les stagiaires qui bénéficient d'une prise en charge par un tiers financeur (FIF-PL, OPACIF...) s'acquittent du tarif « formation continue financée ».
- Les modalités de règlement seront celles définies par l'organisme financeur
- Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, au stagiaire.
- La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'UVSQ au moins un mois avant la fin de la formation. Si l'UVSQ n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme financeur un mois avant la fin des enseignements, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée au stagiaire. Le remboursement sera à réclamer par le stagiaire à l'organisme financeur.

Droits nationaux d'inscription

Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels et leur montant est fixé en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante. Ils doivent être réglé lors de votre inscription administrative en ligne, par carte bancaire. Une attestation de paiement sera disponible sur votre espace numérique, jusqu'au 1^{er} mars.

DATE

SIGNATURE

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOTRE EMPLOYEUR (A remplir par ses soins)

Nom de l'Employeur :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Représenté par :
 En qualité de :
 E-mail : Téléphone :
 TVA Intercommunautaire : N°SIRET :
 Adresse de facturation si différente :
 Code postal : Ville :

Paiement de la formation sans subrogation

Précisez l'échéancier de paiement des frais de formation Les tarifs figurent sur la fiche de la formation :

- Paiement effectué en une seule fois : montant € - Date :
- Paiement échelonné : Échéance 1 : montant € - Date :
 Échéance 2 : montant € - Date :
 Échéance 3 : montant € - Date :

Attention : Un numéro d'engagement juridique ou un bon de commande vous sera obligatoirement demandé à la signature de la convention.

Subrogation de paiement demandée par l'employeur auprès de son OPCA

Nom de l'OPCA :
 Adresse :
 Contact :
 E-mail : Téléphone :
 TVA Intercommunautaire :
 N°SIRET :
 Montant pris en charge par l'OPCA € Montant restant à la charge de l'employeur €

Nota bene :

- Les modalités de paiement de la somme prise en charge par l'OPCA sont celles spécifiées par lui.
- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, à l'employeur.
- La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'U.V.S.Q. au moins un mois avant la fin de la formation. Sans l'accord de prise en charge, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée à l'employeur. Le remboursement sera à réclamer par l'employeur à l'OPCA.

Droits nationaux d'inscription

Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels. Leur montant est fixé au mois de juillet pour l'année universitaire suivante.

Prise en charge :

- Par l'employeur, lors du paiement de la formation (lors de la 1^{ère} échéance si le paiement est fait en plusieurs fois)
- Par le stagiaire, lors de son inscription en ligne

DATE

SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e),

.....

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le présent formulaire sont exacts et sincères.

J'ai bien noté qu'en l'absence de déclaration de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur je ne pourrai demander ultérieurement à l'organisme de formation de renseigner des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence etc...).

J'ai bien noté qu'en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur ultérieurement à cette déclaration, je devrai m'acquitter du différentiel du coût de formation.

Fait à :

Le :

Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).